

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 5 octobre 2021, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de :
M. Jean Giroux, Conseiller du district 1
Mme Laurie Thibeault-Julien, Conseillère du district 2
M. Jimmy Laprise, Conseiller du district 3
M. Francis Côté, Conseiller du district 4
M. Louis-Georges Thomassin, Conseiller du district 5
Mme Édith Couturier, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Maude Simard, avocate.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 323-10-2021
Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 324-10-2021
Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Suivi des correspondances
4. Mot du conseil municipal

DÉPÔT

5. Dépôt des états comparatifs au 15 septembre 2021

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Autorisation de signature d'une transaction pour le règlement hors cour du dossier d'expropriation pour les fins de construction d'une école primaire du terrain situé au 460 avenue Sainte-Brigitte

FINANCES

7. Adoption des comptes
8. Financement des règlements d'emprunt - Soumissions pour l'émission d'obligation
9. Financement des règlements d'emprunt - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations
10. Affectation au fonds de roulement

GREFFE

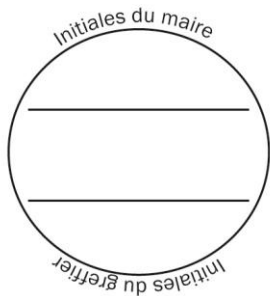
11. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

APPROVISIONNEMENTS

12. Annulation de l'appel d'offres public SBDL2021-09 - Canalisation d'un fossé et nouvel émissaire sur la rue de l'Aqueduc
13. Adjudication de contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal de certaines rues, usines et patinoires
14. Adjudication de contrat pour des services professionnels d'audit des états financiers 2021 et 2022
15. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburants en vrac (Car-2022)

URBANISME

16. Demande de dérogation mineure - 16, rue Labranche (lot 5 757 252)
17. Demande de dérogation mineure - 36, rue du Centre (lot 5757497)
18. Demande de PIIA - 339, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)
19. Demande de PIIA - 31, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

20. Demande de PIIA - 827, avenue Sainte-Brigitte (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)
21. Demande de PIIA - 66, rue Rivemont (construction à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente)

N° de résolution ou annotations

TRAVAUX PUBLICS

22. Reddition de compte- Approbation des dépenses dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
23. Directive de changement C-001 – Travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts (FIMEAU)

LOISIRS

24. Autorisation de signature - Contrats des professeurs pour la session automnale 2021
25. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne
26. Reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*

RESSOURCES HUMAINES

27. Nomination de M. David Arbour à titre de lieutenant éligible au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
28. Embauche de M. Thomas Labrecque à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel
29. Embauche de M. Sébastien Guay à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel
30. Embauche de Mme Gaëlle Brochu à titre de pompière première-répondante, à temps partiel
31. Embauche de M. Francis Veilleux-Magna à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel
32. Ratification de la lettre d'entente 2021-01 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944

PÉRIODE DE QUESTIONS

33. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

34. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

SUIVI

3. **Résolution 325-10-2021**
Suivi des correspondances

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

- Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries

4. **Résolution 326-10-2021**
Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

5. **Résolution 327-10-2021**
Dépôt des états comparatifs au 15 septembre 2021

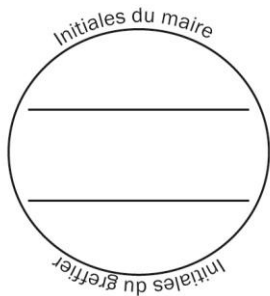
Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose les états comparatifs au 15 septembre 2021.

DIRECTION GÉNÉRALE

6. **Résolution 328-10-2021**
Autorisation de signature d'une transaction pour le règlement hors cour du dossier d'expropriation pour les fins de construction d'une école primaire du terrain situé au 460 avenue Sainte-Brigitte

Considérant la Résolution 178-06-2020 visant à imposer une réserve foncière sur les lots 5 586 743 et 6 079 516 du cadastre du Québec pour l'établissement d'une école primaire;

Considérant que le 8 septembre 2020, le Ministère de l'Éducation a confirmé la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a entrepris les démarches pour acquérir les lots 5 586 743 et 6 079 516 du cadastre du Québec pour ensuite les céder, conformément à la Loi, au Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries;

Considérant que le 29 septembre 2020, la Ville a signifié, aux propriétaires du lot 6 079 516, un avis d'expropriation en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, visant la portion « arrière » dudit lot;

Considérant que la Cour supérieure a confirmé la validité de l'avis d'expropriation le 18 décembre 2020;

Considérant que les Parties ont subséquemment entrepris des négociations relativement à la configuration de l'assiette à acquérir et à l'indemnité à être payée à l'expropriée;

Considérant que les Parties ont, au moyen de concessions réciproques, convenu de régler leur litige;

Considérant le projet de transaction approuvé par les procureurs respectifs des parties:

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu:

- D'autoriser le versement d'une somme de 65 000 \$ à titre d'indemnité immobilière et accessoire à la propriétaire du lot 6 079 516;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer la transaction et les documents afférents;
- D'autoriser Me Valérie Savard à déposer pour et au nom de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval tous les documents requis pour mettre fin aux procédures aux dossiers 200-17-031168-206 de la Cour supérieure du Québec et SAI-Q-251181-2009 du Tribunal administratif du Québec.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

FINANCES

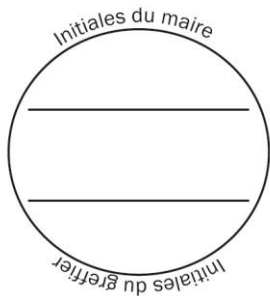
7. Résolution 329-10-2021 Adoption des comptes

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 30 septembre 2021, d'une somme de 1 101 590,88 \$:

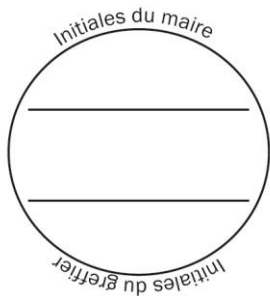
EFFETS PRÉSENTÉS LE 5 OCTOBRE 2021	
9420-8345 Québec inc.	500,00 \$
Adobe inc.	512,58 \$
Agritex	1 462,31 \$
AIM Éco-Centre	891,06 \$
Air liquide Canada inc.	389,22 \$
Alexandra Joly	1 020,00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	163,69 \$
Aréo-Feu Itée	3 880,41 \$
ARPO Groupe Conseil	8 398,92 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 954,42 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	24,49 \$
Audrey Girard	20,00 \$
Automatisation JRT inc.	459,90 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	61,58 \$
Batteries Expert	201,15 \$
Belizia Sport	4 550,00 \$
Bell Mobilité Cellulaire	2 714,02 \$
Boulet Dépôt Inc.	1 493,02 \$
BZ INC.	8 000,00 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	1 373,25 \$
Camions international Élite Itée	919,04 \$
Canac	18,79 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

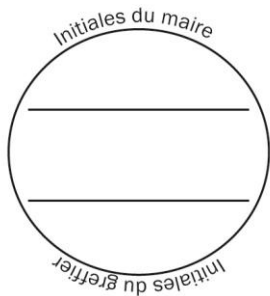
Canyon Sainte-Anne	993,92 \$
Catapulte Communication	3 545,06 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-A	2 819,08 \$
Centre de Jardin de L'aéroport	3 684,79 \$
Choquette CKS	310,29 \$
CIMA +	5 548,98 \$
CMP MAYER INC	339,18 \$
CONFIAN	612,70 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Costco american express	42,51 \$
CP Tech	1 227,93 \$
CTM Québec inc.	158,34 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	1 893,19 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	10 182,19 \$
Doc des portes inc	600,98 \$
Dollarama S.E.C.	59,84 \$
École nationale des pompiers	1 359,03 \$
Éco-vert entretien paysager inc	10 665,84 \$
Elisabeth Tremblay	800,00 \$
Employé # 690	50,00 \$
Énergie Valero inc.	2 114,78 \$
Entourage sur le Lac	1 481,60 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	18 918,65 \$
Équipement Médical Rive Nord	597,47 \$
Eurofins Environex	1 071,85 \$
Extrême machine	24,13 \$
Familiprix	35,25 \$
FECTEAU	3 909,15 \$
Fleuriste Méli-Mélo	72,45 \$
Fleury & Associés notaires inc.	1 350,01 \$
Fliptop Inc.	749,99 \$
Fondation CSN 06840	1 538,48 \$
Fonds d'information sur le territoire	138,00 \$
Fournitures de bureau Denis	938,36 \$
Francine Roméo	1 000,00 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149,75 \$
Frédéric Gignac	1 000,00 \$
Frédéric Lebrasseur	919,80 \$
Freepikcompany	5,69 \$
Garda World	286,46 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	689,15 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	81,45 \$
GOUDREAU LES CLOCHES INC.	593,96 \$
Gravel Bernier Vaillancourt	7 489,37 \$
Groupe Akifer inc.	10 265,54 \$
Groupe Négotel inc.	600,68 \$
Groupe Pub Action	4 141,76 \$
GSI Environnement	1 028,15 \$
Hitachi Capital Canada	8 121,77 \$
Hydraulique J.L. Inc.	255,56 \$
Hydro Experts	6 806,77 \$
Hydro Québec	25 554,58 \$
Icloud	1,48 \$
Icloud forfait	1,48 \$
IGA 8162	105,37 \$
Industrielle Alliance 02579	34 979,31 \$
Insta-mix	195,92 \$
Jean Makoumack	50,00 \$
Jean-Sébastien Doré	107,00 \$
Krytelle Walsh	1 053,00 \$
La belle et le boeuf	192,25 \$
La Bibitte Mobile	344,92 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	1 385,24 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	17 447,46 \$
L'ARSENAL	(5 791,18) \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Le Groupe A&A	403,70 \$
Le Journal de Québec	27,58 \$
Le Soleil	29,78 \$
Le Théâtre du Gros Mécano	2 040,81 \$
Les Agences de l'Est P.J.	6 553,58 \$
Les Constructions François Roberge inc.	1 000,00 \$
Les Constructions François Roberge inc.	1 000,00 \$
Les Constructions François Roberge inc.	1 000,00 \$
Les Constructions François Roberge inc.	1 000,00 \$
Les Constructions François Roberge inc.	1 000,00 \$
Les éditions juridiques FD inc.	203,98 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	2 420,67 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	103,44 \$
Les produits Opti-max inc.	279,40 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	2 910,63 \$
Ligue d'improvisation musicale de Québec	4 599,00 \$
Lirette inc.	51,74 \$
Location d'outils Beauport inc.	74,75 \$
L'Orchestre d'hommes-Orchestres	1 609,65 \$
Mack Ste-Foy	134,98 \$
Macpek Inc	3 114,65 \$
Macpek Inc	(541,21) \$
Maison des Jeunes La Barak	750,00 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	189,71 \$
Martin Côté	1 000,00 \$
MEC Consultants inc.	310,44 \$
Mécanique J. Clair	12 901,93 \$
Mégane Leclerc	250,00 \$
Meridian OneCap	574,20 \$
Michaël Tremblay	1 000,00 \$
Microsoft	2 038,30 \$
Ministre des Finances	572 386,00 \$
Ministre des Finances/Commission des Tran	141,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	72 221,34 \$
ML Entretien multivervices	10 333,38 \$
Multi-Pierres inc.	2 563,94 \$
Municipalité de Lac Beauport	4 090,44 \$
Municipalité des Cantons-Unis Stoneham	1 100,05 \$
Nancy Boisvert	50,00 \$
Nicolas Chisholm Gauthier	1 000,00 \$
Pages Jaunes	40,32 \$
Paiements Payfacto Inc.	80,36 \$
Peinture JDM Inc	17 936,11 \$
Performdance - École de danse	4 139,10 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	248,57 \$
Pluritech Ltée	3 580,90 \$
POGZ	1 828,10 \$
Postes Canada	916,62 \$
Publicité PRT	198,79 \$
Purolator Courrier Itée	1 908,11 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	4 000,00 \$
Réal Huot inc.	618,78 \$
Receveur Général du Canada	30 475,25 \$
Régulvar	821,94 \$
Restaurant Le Lavalois	127,24 \$
Rosie Morin	250,00 \$
S.T.P. inc	146,07 \$
Sani John Inc.	2 379,78 \$
Sani Orléans inc.	12 737,68 \$
SCFP	1 274,81 \$
SCFP - Section locale 5187	1 177,58 \$
Service d'arbres G.P.	1 050,00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapi	1 467,81 \$
SH MACHINERIE INC.	2 299,50 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 274,59 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Société québécoise d'information juridique	17,25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada	1 716,25 \$
S-Pace signalétique inc	62,09 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	2 483,46 \$
Super C	200,10 \$
Thibault et associés	6 078,62 \$
Tim Hortons	163,25 \$
Toromont Cat	43,92 \$
ToysRUsGiftCard	100,00 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	96,29 \$
TRIVIUM	1 299,41 \$
Ville de Québec	46 156,35 \$
Walmart Beauport	627,18 \$
Wolseley	668,52 \$
WP Engine	77,76 \$
Total des effets présentés au conseil du 5 octobre 2021	1 101 590,88 \$

- D'autoriser le maire ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

8. Résolution 330-10-2021

Financement des règlements d'emprunt - Soumissions pour l'émission d'obligations

Considérant les soumissions pour l'émission d'obligations suivante :

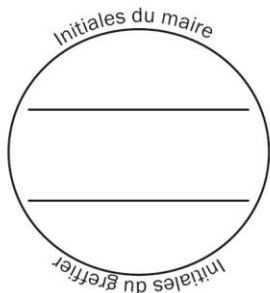
Date d'ouverture :	5 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 octobre 2021
Montant :	2 384 000 \$		

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 628-11, 504-06, 651-12 et 852-19, la Ville de Sainte Brigitte de Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2021, au montant de 2 384 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
137 000 \$	0,50000 %	2022
139 000 \$	0,75000 %	2023
142 000 \$	1,05000 %	2024
144 000 \$	1,30000 %	2025
1 822 000 \$	1,45000 %	2026
	Prix : 98,62900	Coût réel : 1,71824 %
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
137 000 \$	0,50000 %	2022
139 000 \$	0,75000 %	2023
142 000 \$	1,05000 %	2024
144 000 \$	1,25000 %	2025
1 822 000 \$	1,40000 %	2026
	Prix : 98,36300	Coût réel : 1,73545 %
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
137 000 \$	0,50000 %	2022
139 000 \$	0,70000 %	2023
142 000 \$	1,00000 %	2024
144 000 \$	1,30000 %	2025



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

1 822 000 \$	1,50000 %	2026
	Prix : 98,66588	Coût réel : 1,74950 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.* est la plus avantageuse :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 2 384 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.*;
- Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance :

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. **Résolution 331-10-2021**

Financement des règlements d'emprunt - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 384 000 \$ qui sera réalisé le 18 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
628-11	207 300 \$
504-06	626 600 \$
651-12	950 100 \$
852-19	600 000 \$

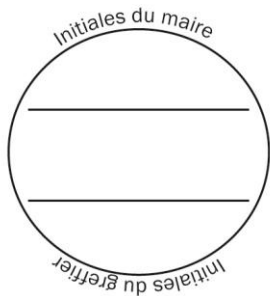
Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, RLRQ, c. D-7, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 628-11, 504-06, 651-12 et 852-19, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 octobre 2021;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, RLRQ, c. D-7;
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BEAUPORT
799, RUE CLEMENCEAU
QUEBEC, QC
G1C 8J7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 628-11, 504-06, 651-12 et 852-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. **Résolution 332-10-2021** **Affectation au fonds de roulement**

Considérant la Résolution 015-01-2021 affectant le fonds de roulement pour la réalisation de divers projets et l'acquisition d'équipements au cours de l'année 2021;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer une pompe portative pour le Service de la sécurité publique;

Considérant que cette dépense sera financée à même le fonds de roulement et qu'elle sera amortie sur une période de dix (10) ans;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 18 110 \$, taxes incluses, à partir du fonds de roulement, pour financer le remplacement d'une pompe portative pour le Service de la sécurité publique, remboursable sur dix (10) ans;
- D'inclure ce virement à même le montant de 167 125,00 \$ prévu à la Résolution 015-01-2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

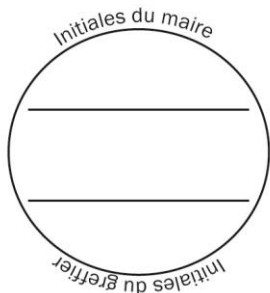
Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

GREFFE

11. **Résolution 333-10-2021** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021**

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations **Vote pour :** M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

12. Résolution 334-10-2021

Annulation de l'appel d'offres public SBDL2021-09 - Canalisation d'un fossé et nouvel émissaire sur la rue de l'Aqueduc

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2021-09 pour des travaux de canalisation d'un fossé et nouvel émissaire sur la rue de l'Aqueduc a été lancé le 19 août 2021 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 septembre 2021;

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

SOUSSIONNAIRES	PRIX FORFAITAIRES, AVANT LES TAXES
<i>Les Entreprises PEB inc.</i>	361 557,30 \$
<i>SH Machinerie inc.</i>	410 800,00 \$
<i>Les Entreprises GNP inc.</i>	414 977,00 \$
<i>Action Progex inc.</i>	454 040,00 \$
<i>Charles-Auguste Fortier inc.</i>	455 756,94 \$
<i>Excavation Lafontaine</i>	582 371,55 \$

Considérant l'article 5.7 du devis de l'appel d'offres SBDL2021-09 qui précise que « l'adjudication du contrat est conditionnelle au respect du budget de Maître de l'ouvrage, de l'octroi de l'aide financière et de la réception des autorisations requises »;

Considérant que les soumissions reçues ne respectent pas le budget prévu pour la réalisation du projet et qu'elles sont nettement au-dessus de l'estimation initiale de la Ville et de l'ingénieur au dossier;

Considérant les recommandations de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, de la directrice du Service des travaux publics et de la directrice du Service des finances et trésorière, d'annuler l'appel d'offres SBDL2021-09 :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'annuler l'appel d'offres SBDL2021-09 pour des travaux de canalisation d'un fossé et nouvel émissaire sur la rue de l'Aqueduc;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

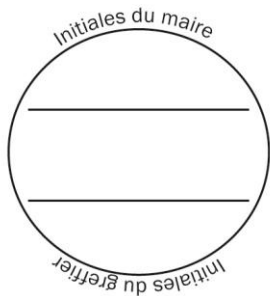
13. Résolution 335-10-2021

Adjudication de contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal de certaines rues, usines et patinoires

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2021-04 pour le déneigement et l'entretien de certaines rues, usines et patinoires a été lancé le 11 août 2021 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2021;

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

LOTS	ITEMS	TOTAL (AVANT TAXES)		
		Husky Neige	JD Innovation extérieure	Déneigement 24/24
LOT A Secteur Lac Poulin	Du Moulin	18 458,50 \$	S.O.	25 650,00 \$
	Lortie	2 574,88 \$	2 432,00 \$	3 496,00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

LOT B Secteur Sud	Remous	12 789,70 \$	12 080,00 \$	17 365,00 \$
	St-Charles	3 692,92 \$	3 488,00 \$	5 014,00 \$
LOT C Secteur Village 1	Étang	8 636,20 \$	9 280,00 \$	13 340,00 \$
	Langevin	5 137,05 \$	5 520,00 \$	7 935,00 \$
	Simoneau	1 116,75 \$	1 200,00 \$	3 000,00 \$
	St-Émile	3 350,25 \$	3 600,00 \$	5 175,00 \$
LOT D Secteur Village 2	Grand-Fond	23 824,00 \$	25 600,00 \$	36 800,00 \$
	Pépinière	6 551,60 \$	7 700,00 \$	14 080,00 \$
	Vallée	1 116,75 \$	1 200,00 \$	1 725,00 \$
	Clavet	4 764,80 \$	5 120,00 \$	7 360,00 \$
LOT E Secteur Nord	Neiges (avant le # 25)	5 956,00 \$	S.O.	9 200,00 \$
	Perdrix	5 211,50 \$	S.O.	9 450,00 \$
	Rivemont	22 037,20 \$	S.O.	34 040,00 \$
LOT F Usines et patinoires	Usine St-Georges	83 \$/h	200 \$/h	87 \$/h
	Usine Goudreault	83 \$/h	200 \$/h	87 \$/h
	Patinoire Rue de la patinoire	83 \$/h	145 \$/h	87 \$/h
	Patinoire Parc des Saphirs	83 \$/h	145 \$/h	87 \$/h

Considérant que cet appel d'offres prévoit le déneigement et l'entretien hivernal de certaines rues privées pour lesquelles une demande de la part des propriétaires de ces rues a été transmise à la Ville, conformément au Règlement 891-21 - *Règlement concernant l'entretien des chemins privés*;

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions, les propriétaires de la rue du Grand-Fond ont transmis une demande de retrait signée par plus de 50 % des propriétaires riverains à cette rue;

Considérant que le contrat est adjugé par item, par lot, en fonction du plus bas prix soumis par lot;

Considérant que la conformité des soumissions;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, de la directrice du Service des travaux publics :

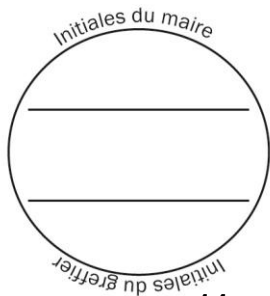
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'exclure l'item « Rue du Grand-Fond » du lot D;
- D'adjuger un contrat à *Husky Neige inc.* pour le déneigement et l'entretien des lots suivants, pour la saison hivernale 2021-2022 :
 - Lot A, pour un montant de 18 458,50 \$, avant les taxes applicables;
 - Lot C, pour un montant de 18 240,25 \$, avant les taxes applicables;
 - Lot D (en excluant l'item « rue du Grand-Fond », pour un montant de 12 433,15 \$, avant les taxes applicables;
 - Lot E, pour un montant de 33 204,70 \$, avant les taxes applicables;
- D'adjuger un contrat à *JD Innovation extérieure* pour le déneigement et l'entretien du lot B, pour la saison hivernale 2021-2022, pour un montant de 18 000,00 \$, avant les taxes applicables;
- D'adjuger un contrat à *Husky Neige inc.* pour le déneigement et l'entretien des usines et patinoires, sur appel seulement, pour la saison hivernale 2021-2022, pour un montant de 83 \$/heure, avant les taxes applicables;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

14. Résolution 336-10-2021

Adjudication de contrat pour des services professionnels d'audit des états financiers 2021 et 2022

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville doit adjuger un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de l'audit des états financiers 2021 et 2022;

Considérant l'offre de service présentée par *Mallette S.E.N.C.R.L.*, au montant de 49 858,00 \$, avant les taxes applicables:

Considérant que les dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* sont respectées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Mallette S.E.N.C.R.L.*, pour des services professionnels pour la réalisation de l'audit des états financiers 2021 et 2022, pour un montant de 49 585,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'offre de services présentée;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. Résolution 337-10-2021

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburants en vrac (Car-2022)

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

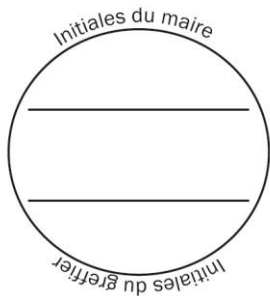
- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- Que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
 - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

16. Résolution 338-10-2021

Demande de dérogation mineure - 16, rue Labranche (lot 5 757 252)

Considérant que la demande de dérogation mineure 2021-0063 a été déposée le 16 septembre 2021;

Considérant que la demande vise à rendre réputé conforme la distance entre deux accès relatifs aux aires de stationnement dont la distance est d'au moins 7 mètres au lieu d'un minimum de 10 mètres et ce, tel que mentionné à l'article 12.5 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande;

Considérant que les travaux en cause ont été acceptés par la Ville par le biais d'une demande de PIIA;

Considérant que l'application de la réglementation cause préjudice au requérant qui souhaite régulariser sa situation;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant qu'un avis public a été publié le 17 septembre 2021;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0063 :

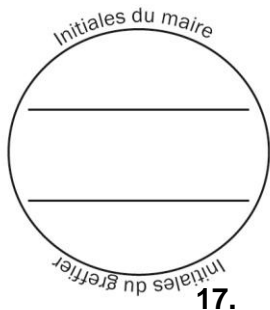
Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0063 visant à rendre réputé conforme la distance entre deux accès relatifs aux aires de stationnement dont la distance est d'au moins 7 mètres au lieu d'un minimum de 10 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 12.5 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*, conformément aux documents soumis au CCU;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

17.

Résolution 339-10-2021

Demande de dérogation mineure - 36, rue du Centre (lot 5757497)

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande de dérogation mineure 2021-0060 a été déposée le 1^{er} septembre 2021;

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché à au moins 1 mètre de la ligne avant secondaire, au lieu d'au moins 3,5 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 3.5 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande;

Considérant que le prolongement technique de la rue du Centre a résulté en la présence d'une cour avant secondaire sur le terrain alors qu'il n'y a aucune rue d'aménagée;

Considérant que l'application de la réglementation cause préjudice au requérant qui souhaite régulariser sa situation;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant qu'un avis public a été publié le 17 septembre 2021;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0060 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-0060 visant à autoriser la construction d'un garage détaché à au moins 1 mètre de la ligne avant secondaire, au lieu d'au moins 3,5 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 3.5 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*, conformément aux documents soumis au CCU;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. Résolution 340-10-2021

Demande de PIIA - 339, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)

Considérant la demande de PIIA 2021-0065 déposée le 21 septembre 2021;

Considérant que la demande vise l'installation d'une enseigne murale sur un bâtiment situé en zone autre qu'habitation, soit la zone commerciale CA-4, et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

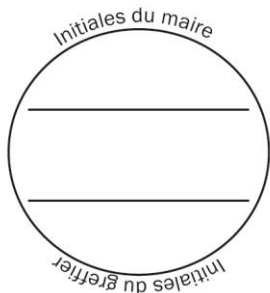
Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2021-0065 pour l'installation d'une enseigne murale sur un bâtiment situé en zone autre qu'habitation, soit la zone commerciale CA-4, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2021-0065, pour l'installation d'une enseigne murale, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

19. Résolution 341-10-2021

Demande de PIIA - 31, rue Auclair (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)

Considérant la demande de PIIA n°2021-0057 déposée le 18 août 2021;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 31, rue Auclair, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.4 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0057, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 31, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021 :

Sur proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'accepter la demande PIIA n°2021-0057, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés au 31, rue Auclair, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. Résolution 342-10-2021

Demande de PIIA - 827, avenue Sainte-Brigitte (aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)

Considérant la demande de PIIA n°2021-0061 déposée le 18 août 2021;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 827, avenue Sainte-Brigitte, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.4 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

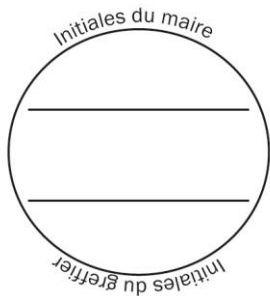
Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0061, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, au 827, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021 :

Sur proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'accepter la demande PIIA n°2021-0061, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés au 827, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 20 juillet 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

21. Résolution 343-10-2021
Demande de PIIA - 66, rue Rivemont (construction à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente)

Considérant la demande de PIIA n°2021-0056 déposée le 27 juillet 2021;

Considérant que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal situé partiellement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, soit au 66, rue Rivemont et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.11 et 3.1.2.13 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2021-0056, l'agrandissement du bâtiment principal situé partiellement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, au 66, rue Rivemont, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2021-0035, au 66, rue Rivemont, pour l'agrandissement du bâtiment principal situé partiellement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, conformément aux documents soumis au CCU le 21 septembre 2021;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

22. Résolution 344-10-2021
Reddition de compte- Approbation des dépenses dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

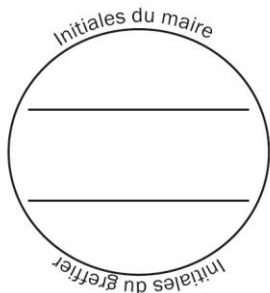
Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées :

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'approuver les dépenses d'un montant de 25 568,01 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. Résolution 345-10-2021

Directive de changement C-001 – Travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts (FIMEAU)

Considérant l'avancement des travaux sur diverses sections du réseau d'aqueduc et d'égouts (FIMEAU);

Considérant que le diamètre de la conduite d'aqueduc à réhabiliter sur l'avenue Sainte-Brigitte est de 200mm plutôt que 150mm tel qu'indiqué aux plans et bordereau;

Considérant que cette modification entraîne une modification au contrat de l'ordre de 68 850,10 \$, avant les taxes applicables;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur dûment mandaté au dossier:

Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la directive de changement C-001 pour modifier le diamètre de la conduite à être réhabilitée sur l'avenue Sainte-Brigitte à 200 mm au lieu de 150 mm;
- D'autoriser ce changement pour un montant supplémentaire au contrat de 68 850,10 \$ plus les taxes applicables;
- Que les sommes nécessaires pour financer cette directive de changement soit prises à même le Règlement 890-21 - *Règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'aide financière FIMEAU et un emprunt de 3 743 538 \$ sur 25 ans*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

24. Résolution 346-10-2021

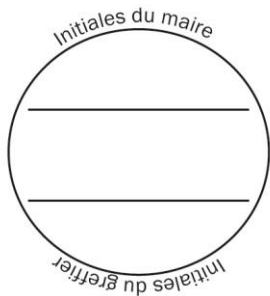
Autorisation de signature - Contrats des professeurs pour la session automnale 2021

Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de loisirs de l'automne 2021 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités, sous le principe de l'utilisateur payeur :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon à signer les contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation loisirs automnale 2021 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

ACTIVITÉS	PROFESSEURS	MONTANT DU CONTRAT
Karaté	Studios Unis d'autodéfense NDL- David Bossinotte	2484 \$ taxes incluses
Cheerleading débutant (7-11 ans)	Chantal Paquet	1 925 \$ avant taxes
Gymnastique au sol		
Gymnastique enfantine (3-5 ans)		
Min-gymnastique (2-3 ans)		
Mini-gymnastique (2-3 ans)		
Danse enfantine (3-5 ans)	Performdance	4140 \$ taxes incluses
Danse enfantine (3-5 ans)		
Hip-hop (5-6 ans)		
Hip-hop (7-8ans)		
Hip-hop (9 ans et +)	Élizabeth Tremblay	800 \$, non taxable
Viniyoga (débutant)		
Viniyoga (initié)	Flip Top Pierre-Luc Petit	1 500 \$ taxes incluses
Initiation au cirque (4-6 ans)		
Initiation au cirque (7-10 ans)		

- Qu'advenant une annulation des cours en raison de mesures sanitaires imposées par le gouvernement dans le contexte la pandémie de la COVID-19 ou d'une décision de la Ville découlant de ces mesures, de payer les professeurs au prorata des cours donnés durant la session;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. Résolution 347-10-2021

Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2021, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Gaby Tessier, pour l'organisation du Festival des Lanternes, qui s'est déroulé au Parc Richelieu, le 25 septembre dernier :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'octroyer une aide financière de 750 \$ à Mme Gaby Tessier pour l'organisation du Festival des Lanternes;
- De remettre le montant de l'aide financière suivant la remise du rapport d'événement.
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

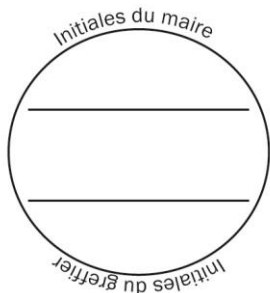
26. Résolution 348-10-2021

Reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-032-20 - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif

Considérant la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*, adoptée le 27 octobre 2020;

Considérant que les organismes ci-dessous mentionnés ont déposé des demandes de reconnaissance complètes auprès du Service des loisirs, des sports et de la culture et vie communautaire;

Considérant l'analyse des demandes par le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu:

- De reconnaître les organismes suivants dans leur catégorie respective:

ORGANISMES	CATÉGORIE
Action Sentiers Lavallois (ASL)	Mandataire
Association Sportive de SBDL (ASSBDL)	Mandataire
Cercle des fermières	Partenaire
Groupe d'accès à la Montmorency (GAM)	Partenaire
Journal Le Lavallois	Partenaire
Matinées Mères-Enfants (MME)	Partenaire
Réseau de développement économique	Collaborateur
Société St-Vincent-de-Paul	Collaborateur
Société d'histoire de SBDL	Partenaire

- De refuser la demande de reconnaissance des organismes suivants puisqu'ils n'ont pas atteint le pointage minimal lors de l'évaluation de leur demande, et ce, conformément à la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*:
 - Association d'entraide Pivert
 - Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc.
 - Association de la rue du Grand-Fond
- D'accorder le prêt de locaux à raison de deux fois par année à l'Association d'entraide Pivert, à l'Association des propriétaires de la rue Rivemont Nord inc. et à l'Association de la rue du Grand-Fond, malgré le fait qu'elles ne sont pas reconnues en vertu de la politique en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

27. Résolution 349-10-2021

Nomination de M. David Arbour à titre de lieutenant éligible au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel

Considérant les besoins du Service de la sécurité publique dans la coordination et la supervision des équipes lors des opérations;

Considérant la vacance d'un poste de lieutenant éligible;

Considérant la nécessité de combler ce poste afin de maintenir la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité de l'une des équipes de la division opérations;

Considérant l'affichage du poste, les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

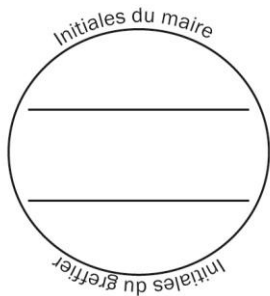
Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De nommer M. David Arbour à titre de lieutenant éligible, régulier, à temps partiel, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail – Avenant – AV-001-12 – Officier - Pompiers - premiers répondants* en vigueur lorsqu'il agira à cette fonction supérieure;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. Résolution 350-10-2021

N° de résolution ou annotations

Embauche de M. Thomas Labrecque à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique;

Considérant la vacance de quatre postes de pompiers premiers répondants;

Considérant que ces postes doivent être comblés pour équilibrer la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de la division opérations;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Thomas Labrecque à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24*;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. Résolution 351-10-2021

Embauche de M. Sébastien Guay à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique;

Considérant la vacance de quatre postes de pompiers premiers répondants;

Considérant que ces postes doivent être comblés pour équilibrer la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de la division opérations;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

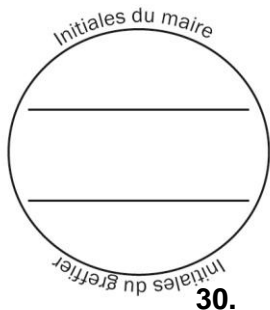
Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Sébastien Guay à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24*;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

30.

Résolution 352-10-2021

Embauche de Mme Gaëlle Brochu à titre de pompière première-répondante, à temps partiel

N° de résolution ou annotations

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique;

Considérant la vacance de quatre postes de pompiers premiers répondants;

Considérant que ces postes doivent être comblés pour équilibrer la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de la division opérations;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Gaëlle Brochu à titre de pompière première-répondante, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24*;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31.

Résolution 353-10-2021

Embauche de M. Francis Veilleux-Magna à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique;

Considérant la vacance de quatre postes de pompiers premiers répondants;

Considérant que ces postes doivent être comblés pour équilibrer la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de la division opérations;

Considérant l'affichage des postes et le processus d'embauche;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

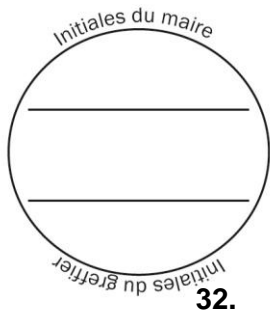
Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Francis Veilleux-Magna à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24*;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le *Contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel, n°CPPRONC-19-24* ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

32.

Résolution 354-10-2021

Ratification de la lettre d'entente 2021-01 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944

N° de résolution ou annotations

Considérant que lors de la conclusion de la convention collective de travail des cols bleus pour la période 2019-2024, les parties ont introduit un nouveau statut soit celui de « salariés saisonniers »;

Considérant que lors de l'introduction de ce nouveau statut, des ajustements n'ont pas été effectués à certains textes de la convention collective pour tenir compte de ce nouveau statut, et ce, en toute bonne foi;

Considérant que les parties ont eu des discussions pour convenir des ajustements devant être effectués au texte de la convention collective;

Considérant que les parties conviennent que la présente lettre d'entente vient convenir des ajustements qui auraient dû être effectués lors des discussions qui ont abouti au renouvellement de la convention collective qui est présentement en vigueur :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente #2021-01 intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

33. Résolution 355-10-2021

Période de questions

À 20 h 04, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et au Règlement 807-17 - Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Étant donné la présence limitée des citoyens à la séance du conseil municipal en raison des mesures de distanciation physique dues à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 20 h 07.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

34. Résolution 356-10-2021

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 07.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signature du maire

Signature de la conseillère juridique et greffière